

Rencontres du Groupe d'Oncologie Thoracique Azuréen

12 mai 2007



52 avenue André Morizet – 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Tél. 01 41 10 50 00 – Fax 01 41 10 50 20

www.e-cancer.fr

Le choix du Plan en matière d'accès aux traitements du cancer

- o Les traitements du cancer ne seront pas concentrés dans des établissements spécialisés mais seront rendus disponibles dans tous les établissements de santé, pour partie ou totalité de la thérapeutique.
- o Cependant, les établissements ne seront autorisés à pratiquer les traitements du cancer que s'ils mettent en œuvre des « *critères de qualité* » cancérologiques et ont un « *seuil d'activité minimum* ».

Ce qui va changer ... « la qualité »

- o Les conditions de la qualité et les seuils d'activité sont obligatoires (et opposables) aux établissements... dans un délai de deux ans (**fin 2009**).
- o Les conditions de la qualité obligatoire sont fondées sur les mesures transversales de prise en charge globale pour tous les patients dès le diagnostic.
- o Sont nécessaires :
 1. Dispositif d'annonce
 2. Concertation pluridisciplinaire
 3. Programme personnalisé de soins
 4. Utilisation des référentiels
 5. Accès aux soins complémentaires
 6. Accès aux essais cliniques

Ce qui va changer ...

« les seuils », « les recommandations »

- o Des seuils d'activité minimale annuelle sont arrêtés pour ces thérapeutiques, éventuellement par organe ou pathologie.
- o Des recommandations sur la qualité de chaque thérapeutique et des objectifs à atteindre seront édités par l'Institut National du Cancer dans le courant de l'année.

Seuils d'**activité minimale annuelle** que les établissements autorisés doivent respecter :

- o En radiothérapie externe: au moins **600 patients** par centre disposant au moins de 2 appareils

- o En chimiothérapie
 - au moins **80 patients**

 - et au moins **50 patients** par **structure d'hospitalisation de jour**

En chirurgie des cancers

- pathologies mammaires 30
- pathologies digestives 30
- pathologies urologiques 30
- pathologies thoraciques 30

- pathologies gynécologiques 20
- pathologies ORL et maxillo-faciales 20

Simulation chirurgie des cancers M1

Pathologies	Seuil	Nbr Ets concernés	%Ets >seuil	%séjours réalisés	%Ets <seuil	%séjours à redéployer
Mammaires	30	990	51%	93%	49%	7%
Urologiques	30	834	53%	93%	49%	7%
Digestives	30	967	64%	92%	36%	8%
Thoraciques	30	516	21%	83%	79%	17%
Gynécologiques	20	964	32%	71%	68%	29%
ORL et MF	20	898	29%	81%	71%	19%

Données PMSI 2005

- o **Chimiothérapies** : Décision de mise en traitement par un spécialiste d'organe compétent dans sa spécialité ou par un oncologue – Entretien singulier.

- o **Chirurgie thoracique**
 - définition d'une équipe chirurgicale minimum- participation des chirurgiens de l'équipe à la RCP - pratique minimale /chirurgien (au moins 20 interventions d'exérèse thoracique par an – multi.ETS- >3ans exercice)

 - Recommandations compétences et plateau technique spécifique

 - Indicateurs de suivi de la qualité (projet) : appartenance EPITHOR – accès à des réunions de morbi-mortalité- CR opératoire standardisé et CRFS